

N° 89

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

 SÉANCE DU LUNDI 24 AVRIL 1961

Deux heures et demie de l'après-midi

PRIÈRE

Sur motion de M. Fleming (Eglinton), appuyé par M. Churchill, le rapport de la Commission du service civil concernant certains employés de la Bibliothèque du Parlement, déposé sur le bureau de la Chambre le jeudi 20 avril 1961, est approuvé.

M. Diefenbaker, appuyé par M. Churchill, propose,—Que, à compter du lundi 1^{er} mai et chaque jour de séance subséquent jusqu'à la fin de la présente session, les heures de séance soient les suivantes:

- Lundi et mardi:** 11 h. du matin à 1 h. de l'après-midi; 2 h. 30 de l'après-midi à 6 h. du soir; 7 h. 30 à 10 h. 30 du soir;
sauf que, lors de la prise en considération d'une motion visant les subsides conformément à l'article 56 du Règlement, les heures de séance sont celles qui sont désignées aux articles 2 et 6 du Règlement, à savoir: 2 h. 30 de l'après-midi à 6 h. du soir et 8 h. à 10 h. du soir;
- Mercredi:** 11 h. du matin à 1 h. de l'après-midi; 2 h. 30 de l'après-midi à 6 h. du soir;
- Jeudi:** 11 h. du matin à 1 h. de l'après-midi; 2 h. 30 de l'après-midi à 6 h. du soir; 7 h. 30 à 10 h. 30 du soir;
- Vendredi:** 11 h. du matin à 1 h. de l'après-midi; 2 h. 30 de l'après-midi à 6 h. du soir;

et que l'application des dispositions des articles 2 et 6 du Règlement soit suspendue à ce sujet.

Il s'élève un débat;